



**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1842
RÉFECTION DU CENTRE CULTUREL LAROCHELLE
SITUÉ DANS LE SECTEUR SAINT-GRÉGOIRE**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 9 février 2026, le règlement numéro 1842 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 268 000 \$ pour la réfection du Centre culturel Larochelle (Secteur Saint-Grégoire)** ».

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter, au terme de la procédure d'enregistrement tenue à cette fin les 18 et 19 février 2026, et par la ministre des Affaires municipales le 4 mars 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 6 mars 2026.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville